



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

93^e séance plénière

Lundi 26 février 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 122 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

(A/55/745/Add.3)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/55/745/Add.3. Dans la lettre figurant dans ce document, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications contenues dans le document A/55/745 et Add.1 et 2, le Guatemala et la Jamahiriya arabe libyenne ont fait le versement nécessaire pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information contenue dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 179 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects

Liste des organisations de la société civile non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social demandant l'accréditation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, y compris à son processus préparatoire (HIV/AIDS/CRP.2 et Corr.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer l'Assemblée qu'il faut apporter une correction au document HIV/AIDS/CRP.2/Corr.1. La ligne dans ce document qui comporte les mots « Hong Kong, Chine » doit se lire « RAS de Hong Kong, Chine ».

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur la liste des organisations de la société civile non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social demandant l'accréditation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, y compris à son processus préparatoire, qui figure dans le document HIV/AIDS/CRP.2 et correctif 1, tel que corrigé.

Je donne la parole au représentant des États-Unis pour une motion d'ordre.

Mme Lambert (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La résolution 55/13 de l'Assemblée générale a donné mandat, dans son paragraphe 13, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida de prévoir la participation d'une large frange de la société civile, y compris les victimes du VIH/sida, les organisations non gouvernementales et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

les entreprises privées, y compris les laboratoires pharmaceutiques.

Mon gouvernement est déçu de noter que la liste qui nous est présentée aujourd'hui – du moins la copie dont nous disposons – n'est pas conforme à ce mandat. Elle ne reflète pas la panoplie complète des points de vue sur ces importantes questions. Par conséquent, je recommande que les organisations non gouvernementales intéressées soit autorisées à participer à titre provisoire aux activités de cette semaine, et que nous approuvions la liste lorsqu'elle sera complète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour qu'il apporte certains éclaircissements en ce qui concerne la déclaration que vient de faire la représentante des États-Unis.

M. Piot (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (*parle en anglais*) : Après un peu de confusion, je peux vous dire que la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM), qui représente les entreprises pharmaceutiques faisant de la recherche, a statut auprès du Conseil économique et social et est donc, de droit, accréditée pour prendre part à l'ensemble du processus. Je regrette qu'elle ne figure pas sur la liste qui a été soumise aux États Membres. Comme l'Assemblée le sait, en plus de toutes les organisations qui ont statut auprès du Conseil économique et social, d'autres sont membres du Conseil de coordination du Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et sont inscrites sur la liste de représentants supplémentaires de la société civile. J'espère qu'il n'y aura plus de confusion à ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida de cet éclaircissement. Cette explication suffit-elle à la représentante des États-Unis?

Mme Lambert (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suppose que oui, mais je note que la liste n'a pas une base aussi large que ce à quoi on

aurait pu s'attendre. Il n'y a pas beaucoup de représentants du secteur des affaires. J'espère que, lorsque ces groupes proposeront d'être inclus, l'on pourra adopter la deuxième liste sans controverse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada pour une motion d'ordre.

M. Hynes (Canada) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas prolonger le débat, mais je voudrais simplement dire comment je comprends la situation. Je voudrais rappeler que, lorsque cette liste a été publiée et examinée, il y a quelques semaines de cela, au cours des consultations officielles présidées par votre facilitateur, Monsieur le Président, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a expliqué qu'il n'avait pas pu étudier toutes les demandes émanant des diverses organisations non gouvernementales, et qu'il avait recommandé – ce qui, en principe, avait été convenu à ce moment-là – qu'il y ait un deuxième examen des demandes, qu'un deuxième document soit publié qui nous permettrait d'approuver un autre groupe d'organisations non gouvernementales. Si tel est bien le cas, ma délégation recommanderait avec force que nous approuvions cette liste maintenant, étant entendu que nous examinerons une liste complémentaire par la suite.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Secrétariat vient de me faire savoir qu'il y aura une deuxième possibilité d'ajouter des noms à la liste. Je propose que nous procédions sur cette base et que nous revenions à la liste finale quand la possibilité se présentera.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'approuver la liste à l'examen, telle qu'elle a été rectifiée, et de revenir sur cette question ultérieurement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 179 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 25.